



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**INFORMATION PRESSE
06/11/2020**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AU CONCOURS A AFFECTATION LOCALE POUR LE RECRUTEMENT DE SURVEILLANTES ET SURVEILLANTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Depuis le 2 octobre, les inscriptions au concours de surveillant(e)s pénitentiaires permettant une affectation exclusivement en Nouvelle-Calédonie sont ouvertes.

L'administration pénitentiaire recrute des surveillant(e)s pénitentiaires dans le cadre de l'ouverture du centre de détention de Koné qui sera mis en service au début de 2022 mais également à occuper des postes au centre pénitentiaire de Nouméa.

Les inscriptions au concours de surveillantes et surveillants pénitentiaires se font en ligne et sont ouvertes du 2 octobre au 7 décembre 2020, minuit heure de Paris.

Un concours permettant une affectation exclusivement en Nouvelle-Calédonie

Le concours est ouvert à toute personne, homme ou femme de nationalité française, âgée de 18 à 45 ans, titulaire du brevet national des collèges, d'un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3, en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu le 13 janvier 2021. Les candidats inscrits pourront passer cette épreuve dans des centres d'examen dédiés, situés à Nouméa, Koné et Lifou.

Les épreuves orales se dérouleront entre le 22 mars et le 23 avril 2021 à Nouméa.

Les lauréats bénéficieront d'une formation rémunérée de 6 mois à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire en métropole.

La formation allie pendant 6 mois, sur des périodes de 5 semaines en alternance, apprentissages théoriques et pratiques, et stages en établissement pénitentiaire. Elle se concentre tout particulièrement sur les pratiques professionnelles : appropriation de l'environnement pénitentiaire, prise en charge et accompagnement au quotidien des personnes détenues, gestion des situations complexes et/ou d'urgence.

S'ils valident la formation, les lauréats seront affectés en qualité de stagiaire dans un établissement pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie durant une année. A l'issue de ce stage validé, ils seront titularisés.

Une inscription en ligne

L'inscription au concours se fait en ligne sur le site www.metiers.justice.gouv.fr et un numéro de téléphone spécifiquement dédié sera également mis en service afin de répondre à l'ensemble des questions des candidats.

Il s'agit du 27 86 42 joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00.

Le métier de surveillant(e) pénitentiaire

Le/la surveillant(e) pénitentiaire est un acteur clé de la détention : il est l'interlocuteur privilégié des personnes détenues. Il est le garant de la sécurité et participe à la réinsertion des personnes détenues, en collaboration avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Au quotidien, il veille au maintien du calme en détention, il accompagne les mouvements, procède aux mesures de contrôle et de fouilles.

La pluralité des missions et des compétences inhérentes au métier de surveillant pénitentiaire offre une grande diversité d'évolutions professionnelles.

Des spécialisations sont possibles: moniteur de sport, formateur, membre des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), chargé d'extractions judiciaires, chargé de la surveillance électronique ou du renseignement pénitentiaire.

L'évolution de carrière peut également se faire par le passage au Grade supérieur (Premier surveillant /Officier soit en changeant de corps et en rejoignant le corps des personnels, administratifs, d'insertion et de probation ou de Direction (...)).

Pour en savoir plus :

<https://lajusticerecrute.fr/actualites/devenez-surveillant-penitentiaire>